



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

*Le préfet,  
Secrétaire général*

Paris, le 05 février 2020

*ts m p n o l i*

**Le Secrétaire général**

à

**Mesdames et Messieurs les préfets**

**Mesdames et Messieurs les directeurs des directions départementales interministérielles**

**Objet : renforcement du télétravail**

**Pièces jointes :**

- **Instruction du Premier ministre du 5 février 2021 relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique dans la fonction publique de l'Etat**  
**Instruction ministérielle du 2 février 2021 relative au renforcement du télétravail dans les services relevant du ministère de l'intérieur**

Vous trouverez ci-joint l'instruction du Premier ministre relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique de l'Etat. L'instruction signée par le directeur de cabinet du ministre de l'intérieur le 2 février 2021, également en pièce jointe, vous avait donné les premières directives à mettre en œuvre et qui gardent leur actualité particulièrement signalée.

Dans les services déconcentrés, les taux de télétravailleurs révèlent des disparités territoriales significatives d'un département à l'autre et entre services de l'Etat, notamment entre préfetures et directions départementales interministérielles. Je vous engage à faire le point sans délai sur la situation de votre département à ce titre et à veiller à accroître, lorsque cela s'avère possible, la part des agents télétravailleurs et la quotité de temps en télétravail.

  
Jean-Benoît ALBERTINI